REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2018

Présents:

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Françoise PERIDY, Yves GUILLON, Philippe BONNEAUD, Jean Paul THUBERT, Roselyne LACOUTURE, Renaud ROBERT, Yves GARREAU, Aurélie BOURREAU, Sylvie DENIS Sophie VERGNAUD, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir: Sarah COLLOBER, Bernard DAVID.

Absents excusés: David RANGER, Fanny BOETSCH.

Suffrages: 17

<u>Secrétaire de séance :</u> Sophie VERGNAUD Ouverture de la séance 20h02.

1 <u>–Approbation du compte rendu du 27/09/2018</u>

Le compte rendu du 27 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Vote: 17 voix pour.

2 -Achat d'une maison Rue du 8 Mai 1945

M. le maire rappelle au conseil que la maison appartenant à Monsieur François POIRAULT située au 4 rue du huit mai 1945 est dans le périmètre du projet « logements seniors » de la commune. Il est envisagé de créer une sortie au lotissement prévu sur le site de l'ancienne gendarmerie. Cette maison en très mauvais état et destinée à la démolition a été estimée au prix de 35000€ (prix du terrain) par une agence immobilière de Gençay. M. POIRAULT propose à la commune de l'acquérir à ce prix.

Mme ROUSSEAU GILLES regrette que la commune privilégie l'orientation d'un lotissement seniors qui ne permet pas à Gençay de conserver suffisamment d'élèves à l'école alors qu'il existe également une forte demande de logement pour des familles.

François BOCK répond que ce projet de logements pavillonnaires adaptés aux seniors, déjà abordé lors de précédents conseils, est accueilli favorablement par des personnes intéressées pour l'achat ou la location, qu'un certain nombre s'est déjà inscrit sur une liste d'attente. Gençay reste une commune attractive avec ses commerces, ses services et ses activités associatives. Il avait été envisagé de rénover les pavillons existants du site mais cette réalisation est compliquée du fait de leur configuration qui ne répond pas aux demandes actuelles, et des matériaux employés.

Pour le moment le parc de location privé permet l'installation de nouveaux habitants, d'autant que l'entrée de personnes dans les logements seniors libérera mécaniquement des habitations plus grandes, propices à l'accueil de familles.

Il n'est pas exclu que la commune finalise le projet de lotissement de La Grande Borne, qui avait été mis en attente du fait de la baisse du marché de l'immobilier neuf et du prix des parcelles que nous devions mettre en vente pour équilibrer le budget lotissement.

Toutefois il sera difficile d'envisager cette réalisation avant la fin du mandat.

M. le maire propose d'accepter l'offre de Monsieur POIRAULT pour un montant de 35 000 €.

Vote:13 pour 4 contre.

3 -Création d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel

En préambule, M. le maire présente des tableaux et des graphiques reprenant l'évolution du nombre d'agents par catégories (grade) et la masse salariale correspondante, récapitulatifs des périodes de 2012 à 2017.

A partir de 2013, la commune a ,dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires augmenté le nombre d'agents non titulaires.

Aujourd'hui la masse salariale reste constante.

Il est précisé que le tableau synthétique ci-dessous reprend le nombre d'agents à équivalent temps <u>plein</u>, et ne correspond pas au nombre réel de salariés, l'école employant un certain nombre d'agents à temps partiel.

	2012	2017
Agents titulaires	19	15
Agents non titulaires (contractuels, CAE, apprentis,)	6	8
Total des salariés en ETP	25	23
Montant total de la masse salariale après remboursement	572 028 €	559 005 €

Il appartient au conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la mise en place du dispositif afférent aux cartes nationales d'identité et aux passeports, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif à temps partiel pour une durée de 19,5 / 35ème, à compter du 1er janvier 2019.

Ces fonctions peuvent être assurées par un fonctionnaire titulaire de catégorie C ou un agent non titulaire qui serait classé dans la même catégorie.

La proposition est soumise au vote.

Vote:17 pour.

4 - Création d'un poste d'animation à temps partiel

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent chargé de l'animation et la surveillance des enfants à la cantine scolaire, pendant les ateliers périscolaires et la garderie, il est proposé la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps partiel, pour une durée hebdomadaire de service de 15h30/35ème, à compter du 1er janvier 2019.

Cet emploi relève également de la catégorie C et doit être pourvu selon les mêmes modalités présentées ci-avant.

Vote: 17 pour.

5 - Mise en place d'une participation à la complémentaire santé pour les agents

Le maire informe le conseil que dans le cadre du projet de fusion avec la commune de St Maurice la Clouère, il avait été prévu d'harmoniser la rémunération et les avantages des agents des deux collectivités. La fusion ayant été reportée, le maire présente son intention, selon les dispositions du décret du 8/11/2011 relatif à la participation des collectivités à la protection sociale, de participer, à compter du 1er janvier 2019 au financement de la protection sociale souscrite de manière individuelle et facultative par les agents de la commune.

Le versement de cette participation serait fixé à 12 € par mois et par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Cette délibération devra être soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Le coût global est estimé à 72€ pour 5 ou 6 agents.

La participation est considérée comme un avantage en nature.

Vote :17 pour.

6 - Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire pour les agents

De la même manière, le décret autorise les collectivités territoriales à proposer une participation à la protection sociale complémentaire des agents.

Le versement de cette participation sera fixé à 5 € par mois et par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Le coût global est estimé à 125 € par mois pour 25 agents.

Cette délibération devra être soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Vote: 17pour.

7 - Décision modificative pour l'achat de matériel

M. Claude FERRON, premier adjoint au maire, propose l'achat d'une débroussailleuse électrique qui permet de travailler plus tôt en été lors des fortes chaleurs, avec un niveau sonore en adéquation avec les arrêtés municipaux sur les nuisances sonores..

Le devis des Etablissements BERTY GUICHARD est de 1477€.

S'agissant d'un investissement, la commune a la possibilité de récupérer la TVA.

Toutefois, il convient de valider une décision modificative au budget en diminuant le compte 2315 « installation, matériel » de 1500 € et d'inscrire cette somme en compte d'investissement 1036.

Vote:17 pour.

8 <u>– Convention de fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP) pour l'espace paramédical</u>

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, dans le cadre du fonds de concours d'investissement, la commune de Gençay peut bénéficier d'une subvention de la communauté de communes de 6,82% du montant prévisionnel de la dépense, avec un plafond de 30 000 € comme cela est précisé dans son règlement..

La CCCP nous propose la signature d'une convention de subvention de 30 000 € affectée au financement de l'espace paramédical.

Il est demandé au Conseil d'accepter la convention et d'autoriser le maire à la signer.

Vote:17 pour.

9 <u>– Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP) pour les travaux de l'école</u>

La Communauté de communes accorde également des fonds de concours exceptionnels pour des travaux importants dans les écoles ,réalisés par les communes.

Il est proposé de solliciter une subvention de 45 000 € auprès de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou pour une partie de la création des locaux scolaires et de la chaufferie à bois granulés avec silo.

Vote: 17 pour.

10 - Commission de contrôle du Répertoire Électoral Unique (REU)

A compter du 1er janvier 2019, la gestion de la liste électorale sera gérée par l'INSEE. La procédure devient la suivante :

- Dépôt d'une demande (inscription, radiation, transfert).
- Délai de validation de la mairie de 5 jours.
- Passage obligatoire devant une commission de contrôle.

Il est nécessaire de créer une commission de contrôle qui sera composée pour Gençay (commune de + de 1000 habitants) de 5 personnes nommées parmi les élus. L'exécutif municipal (le maire et les adjoints) ne peuvent pas faire partie de cette commission de contrôle.

M. le maire demande aux élus souhaitant intégrer cette commission, de bien vouloir se faire connaître pour que le conseil puisse délibérer lors du prochain conseil sur la composition de cette commission de contrôle.

21h00 : arrivée de David RANGER.

Suffrages: 18.

11 - Parc éolien de SAINT MAURICE LA CLOUERE

M. le maire informe le conseil projet d'installation d'un parc d'éoliennes, porté par la SARL PARC EOLIEN DE SAINT MAURICE LA CLOUERE.

En rappel, il indique que la commune de St Maurice la Clouère avait, dans un premier temps donné un avis favorable au projet ; suite à un problème au niveau du permis de construite, la DDT avait refusé le projet.

La société qui a bénéficié d'un recours favorable auprès du Tribunal administratif a déposé une nouvelle demande auprès de la commune de St Maurice la Clouère qui, cette fois, a émis un avis défavorable.

Le conseil municipal de Gençay doit, du fait du périmètre proche des installations (6 kilomètres), donner son avis sur le projet.

Après délibération, le conseil émet un avis défavorable sur le projet.

Vote:15 contre, 3 pour.

12 - Point sur le devenir de la Trésorerie de Gençay

Le collectif de citoyens pour le maintien de la Trésorerie de Gençay, accompagné des élus des communes de l'ancien Pays Gencéen et des communes de Gizay, Vernon et Usson du Poitou a sollicité la Préfecture, la Direction Départementale des Finances Publiques et les élus députés. Malgré ces interventions, la fermeture de la Trésorerie a été validée par le Ministre.

Gérald DARMANIN ministre d'Etat doit se rendre au Centre des Finances Publiques de POITIERS le 31 octobre prochain.

A cette occasion, les élus ont prévu de demander une audience et de lui remettre en main propre une proposition de maintien.

13 - Fourrière animale

La gestion des animaux errants relevait de la Communauté de communes du Pays Gencéen, moyennant une cotisation annuelle versée par les communes.

Suite à la création de la nouvelle entité, il a été demandé par les communes participantes de mettre en place, malgré l'absence d'intérêt communautaire, un mode de gestion global des animaux errants, permettant d'en négocier globalement les coûts.

Il convient de mettre en place une convention autorisant la gestion de la compétence par la Communauté de communes du Civraisien en Poitou.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser M. le maire à signer la convention de gestion et tout document utile.

Vote: 18 pour.

Il est précisé que la commune restera compétente pour la gestion au quotidien du contrat avec la société qui sera choisie.

Actuellement, la société ANIMALOR de SAUZE VAUSSAIS (79) intervient sur le Pays Gencéen. En réponse à une demande, M. le maire indique qu'il est difficile de trouver des sociétés remplissant toutes les conditions sanitaires et de sécurité pour le ramassage des animaux, ce qui explique la convention actuelle avec une entreprise basée dans les Deux Sèvres.

14 - Achat de tables pour la salle du conseil

Dans le cadre de la rénovation de la salle du conseil municipal de Gençay et dans la perspective d'un conseil élargi par une fusion de communes, il avait été évoqué la fabrication de rallonges de tables.

Après réflexion, les tables actuelles étant très lourdes et abîmées par le soleil, il est proposé l'acquisition de nouvelles tables couleur « chêne royal ».

Les modèles présentés aux conseillers ne font pas l'unanimité.

Il est suggéré de demander l'avis à la décoratrice Magali BEAUDOUIN qui avait travaillé sur le projet de rénovation et la nouvelle décoration de la salle.

15 - Jugement du litige de la Maison Petite Enfance

Par jugement du 17 octobre 2018, le Tribunal Administratif de Poitiers a condamné solidairement les sociétés DANIAU, ESPACE 3 ARCHITECTURES, BUREAU INGENIERIE GILLE CHAPUIS et ITES à verser à la commune les sommes de :

- 50 000 € au titre des travaux de reprises
- 3 792,60 € au titre des frais d'expertise
- 1 600 € au titre des frais irrépétibles

Le conseil municipal est invité à délibérer pour accepter cette décision et ainsi arrêter la procédure.

Vote 18 pour.

16 <u>Demande de subvention pour le centenaire de l'Armistice du 11 novembre 2018</u>

Le Centre Culturel de la Marchoise sollicite une subvention exceptionnelle de 250 € pour finaliser le montage d'une exposition « La face cachée du monument aux morts » prévue à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018.

La proposition est adoptée à l'unanimité :

Vote: 18 pour.

François BOCK rappelle le déroulement des cérémonies :

- Samedi 10 novembre 2018 : hommage aux « Poilus » avec les enfants de Gençay à 20 heures devant le monument aux morts où sera présenté un mémorial temporaire organisé par le Centre culturel, l'association des anciens combattants et la municipalité.
- Dimanche 11 novembre 2018 : Rendez vous 10h30 devant la mairie dépôt d'un bouquet devant les plaques d'honneur de l'église de Gençay par une délégation d'élus Défilé du 11 novembre et commémoration avec les anciens combattants au monument aux morts avec dépôt de gerbes. Sonnerie des cloches de l'église de 11h00 à 11h11, à la demande du comité pour le centenaire 1914-1918.. Vin d'honneur servi par les élus à la salle du château d'eau.

17 <u>-Dons de documents anciens</u>

François BOCK informe que Jean Jacques CHEVRIER possède des documents du XVIIIème et XIXème siècles relatifs à la vie dans la commune de Gençay et qu'il souhaite en faire don à la commune.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité le don et autorise M. le maire à faire enregistrer ces archives dans les archives municipales.

Vote:18 pour

18 –Questions diverses

- François BOCK informe le conseil de la cession de l'entreprise BIO ALTENARTIVES à un groupe étranger QIMA; un agrandissement des locaux, s'accompagnant de créations d'emplois est prévu.
- Claude FERRON fait le point des travaux de l'école ; pendant les vacances scolaires, le chantier de l'école maternelle a permis de couler la dalle du passage couvert reliant les classes maternelles.
- La commune de Gençay fait partie des communes citées dans l'arrêté de catastrophe naturelle pris par la Préfecture de la Vienne pour les dégâts liés à la sécheresse.
- Le centre de secours de Gençay organise la cérémonie de Sainte Barbe le samedi 17 novembre 2018; il est demandé à chaque commune de ne pas envoyer plus de 4 élus. Yves GUILLON et Françoise PERIDY représenteront l'exécutif de la commune, François BOCK sera présent en qualité de représentant du département et membre du conseil d'administration du SDIS.

Il est demandé à deux élus de bien vouloir s'inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 38.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 29 novembre 2018 à 20h00.